

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 juin, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 12 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 31 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, maire.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BARSE Mathilde, CIABRINI Edwige, CARRE Laurent, GENDRON Karine, LALBAT Sophie, GAUX Denis, VAN STOLK Anne

Excusé : DURAMY Jean-Luc, BÖSEL Leendert, CORBEAU Jérémy

Monsieur Jean-Luc DURAMY a donné pouvoir à Monsieur Claude FAURET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'avenant n° 1 de l'entreprise MURET pour les travaux de la route de Pégauret – Les Clottes.

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

D 2021 21 – PROJET DE MODIFICATION DU TERRITOIRE À PERDIGAT

Monsieur le maire expose au conseil municipal les problèmes des propriétaires domiciliés à Perdijat rive gauche commune de Limeuil.

Ils ont donc demandé une intervention du conseil municipal de Limeuil pour une éventuelle modification du découpage des deux communes.

En effet, ces maisons sont situées rive gauche de la Vézère, soit versant Saint-Chamassy, mais font partie de la commune de Limeuil.

Celle ci a délibéré pour accepter d'intégrer ces maisons sur la commune de Saint-Chamassy (8 voix pour, 1 contre et 1 abstention). Le trait de carte délimitant Limeuil comprend trois maisons et environ 500 ml de berges sur notre rive gauche.

Il s'agit d'accepter l'intégration de ces maisons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet, et accepte que ces familles intègrent la commune de Saint-Chamassy.

D 2021 22 - LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Lors de la délibération 2021 09 du 6 avril relative à l'augmentation des loyers communaux, il a été décidé de ne pas augmenter le loyer de madame SCHAEFFER étant donné que les travaux nécessaires n'ont pas encore été effectués.

Cette décision n'était pas actée dans la dernière délibération, à la demande du trésor public, il convient de le préciser.

Le conseil approuve ce choix à l'unanimité.

D 2021 23 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité du poste d'agent technique territorial de 17.5 heures hebdomadaires à la suite de son licenciement pour inaptitude totale et définitive ;

- l'augmentation du temps de travail de 30 minutes quotidiennes d'un adjoint technique, pour faire face au surcroît de travail dû à l'agrandissement et au réaménagement des locaux à la suite de travaux, cela prendra effet à partir du 07 juin 2021 le poste sera donc de 20.61 heures au lieu de 19.5 heures hebdomadaires ;

- En raison des contraintes sanitaires, le temps de travail de l'agent technique qui a actuellement 15.27 heures passera à 15.34 heures hebdomadaires.

- la modification du tableau des effectifs à compter du 07 juin 2021 pour intégrer ces mouvements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer comme suit les effectifs du personnel :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO.	EFFECTIF BUDGET.	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi rédacteurs		1	1	
dont rédacteur	30	1	1	Secrétaire de mairie
Cadre d'emploi adjoint administratif		2	2	
dont adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	11	1	1	Secrétaire de mairie
dont adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	21.5	1	1	Gérante agence postale

Cadre d'emploi adjoint technique		4	3	
dont adjoint technique territorial	35	2	1	Cantonnier
dont adjoint technique territorial	20.61	1	1	Cantinière
dont adjoint technique territorial	15.34	1	1	Nettoyage des locaux et surveillance cantine et bus

EMPLOI PERMANENT NON TITULAIRE	DUREE HEBDO.	EFFECTIF BUDGET.	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Contrat à durée déterminée	21	1	1	cantonnier

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

D 2021 24 - AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour *nettoyer et désinfecter les bâtiments communaux*,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de trois mois allant du 10 juin 2021 au 10 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de trois heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354, majoré 330.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

D 2021 25 – MODIFICATION DE VOIES POUR L'ADRESSAGE

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la

délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé deux modifications de voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la modification des deux noms de voies en gras ainsi que la liste complète suivante :

Allée La Boétie
Chemin de Cantegrel
Chemin de la Caranbole
Chemin de la Combe
Chemin de la Dordogne
Chemin de la Maison Forte
Chemin de la Perroutasse
Chemin de la Tuilière
Chemin de la Virague Haute
Chemin de l'Ecole
Chemin de Pécabrier
Chemin de Saint-Laurent
Chemin des Brandes
Chemin des Combettes
Chemin des Deux Rives
Chemin des Vignes
Chemin du Château
Chemin du Dolmen
Chemin du Lavoir
Chemin du Luc
Chemin du Séchoir
Impasse de Beauvegat
Impasse de Bruzat
Impasse de Caillavet
Impasse de la Barrière
Impasse de la Malétie
Impasse de Lambiran
Impasse de l'Eglise
Impasse de Pech Melou
Impasse des Acanthes
Impasse de Saint-Laurent
Impasse des Battages
Impasse des Champs
Impasse des Châtaigniers
Impasse des Chênes
Impasse des Grottes
Impasse des Partantes
Impasse des Robiniers
Impasse du Font de Pécany
Impasse du Petit Breuil
Impasse du Planège
Impasse du Sorbier
Impasse Montaigne
Lotissement de Péchantouny
Place de l'Eglise St Eumach
Place des Acanthes
Route de Bigaroque
Route de Bonnemort
Route de Caillavet
Route de Falgueyrat
Route de Fonlione
Route de la Filolie
Route de la Mélonie
Route de Laumède

Route de la Virague
Route de Maison Neuve
Route de Pécany
Route de Péchantouny
Route de Pégauret
Route de Perdigat
Route des Etangs du Bos
Route de Vic
Route du Buisson
Route du Château de Labatut
Route du Marais
Route du Mouscard
Route du Pont de Ferrand
Route du Souquier
Route Fontaine de Laumède
Rue de la Mairie
Impasse Fénelon
Place des Fêtes
Chemin des Amoureux
Chemin de Ladière
Route du Moulin du Roc

D 2021 26 – EXTINCTION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG ET DE PEGAURET

Des travaux d’enfouissement des lignes de fils nus électriques sont prévus à Pégauret. Le SDE24 nous a donc interrogé sur le renouvellement de l’éclairage public présent, à savoir combien de poteaux et où. Compte tenu de la nécessité de réduction de la consommation d’énergie, de réduction de la perturbation lumineuse pour certaines espèces nocturnes et pour l’observation du ciel nocturne, monsieur le maire propose de ne pas réinstaller d’éclairage public à Pégauret, celui-ci étant d’ailleurs actuellement très espacé et les nouveaux éclairages à Led nécessiteraient de rapprocher les poteaux qui plus est avec une intensité lumineuse très blanche.

Il convient donc d’accepter l’effacement de l’éclairage public de Pégauret.

Dans le même temps et pour le mêmes motifs, nous pouvons procéder à l’extinction nocturne des éclairages du Bourg qui jusqu’à maintenant restent allumés toute la nuit.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil accepte l’effacement de l’éclairage public de Pégauret ainsi que l’extinction nocturne des éclairages du Bourg.

D 2021 27 – AVENANT N° 1 MURET

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que dans le cadre des travaux d’élargissement et de sécurisation de la route Pégauret – Les Clottes, il serait souhaitable d’apporter des modifications des quantités prévues.

Cela fait l’objet d’une moins value.

Le montant de la moins value faisant l’objet de l’avenant n° 1 présenté par l’entreprise MURET s’élève à – 578.96 € H.T. soit – 694.94 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

- approuve l’avenant n° 1 au marché de travaux de la route de Pégauret Les clottes pour un montant à – 578.96 € H.T. soit – 694.94 € TTC - autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente en sa qualité de maître d’ouvrage pour ce marché.

Le montant du marché passe donc à 71 548.79 € H.T soit 85 858.55 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après débat sur la question, Monsieur le maire propose que la délibération relative à la validation d’un maître d’œuvre pour les travaux d’aménagement du Bourg soit reportée à la prochaine séance en attendant un complément d’information.

III - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Travaux du 7 mai : il y a eu une réunion pour sélectionner des travaux complémentaires sur les routes. 2 routes ont été sélectionnées, chemin du Luc pour 410 ml et route de Bonnemort pour 1350 ml. Des devis ont été demandés à Muret TP et la Colas. La Colas a été retenue pour un montant de 35 272.80 €.

Le total des travaux pour la voirie s'élève à 91 262 € TTC (Sans prendre en compte la route de Pégauret qui a fait l'objet d'un marché à part.

Les portails de l'école sont posés.

Urbanisme et aménagement du 21 mai :

Un point sur l'adressage

Validation devis voirie et compte rendu du réception chantier de Pégauret.

Des échanges ont eu lieu lors du compte rendu de la visite du technicien du SMD3, ainsi que sur la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

Un point a été réalisé sur le pont de Brignac, en attente d'infos par l'Atd24.

Quelques mots pour évoquer le projet de vente du terrain de Péchantouny.

Les possibilités d'aménagement en bas de la route de Pégauret (barrières...) sont évoquées.

Un échange sur la faisabilité d'un projet énergie renouvelable sur bâtiments commune.

Approche des cartes et règlements de la zone 1AUc du Bourg-Nord.

Electorale du 21 mai :

Peu de mouvement. Radiations pour décès et inscriptions de nouveaux habitants suite au flyer.

Urbanisme et aménagement du 4 juin :

Les membres ont fait un tour d'horizon des 5 permis de construire et 15 certificats d'urbanisme établis depuis le début de l'année (lieux et objet...) ainsi que plus rapidement sur 2020. Il a été évoqué la possibilité de groupe de travail (infractions, règlements...) ainsi que la régularisation du chemin des clottes (discontinuité nécessitant des achats de parcelles).

Réunions :

Gendarmerie du 6 mai : Rapide présentation des chiffres annuels, demande si présentation de l'opération « participation citoyenne » sur la commune, le conseil est favorable.

Life nature du 10 mai : Une AG en Visio du programme porté par EPIDOR ou la gravière de Maison neuve est citée pour ses possibles aménagements.

Comité Territorial RDE24 du 11 mai : La commune de Limeuil transfère l'eau potable au 1^{er} juillet 2021. Les premiers essais du captage du Bugue sont en cours. Suivant les profondeurs des contraintes de débit ou de salinité sont présentes. Les rendements sont en hausse mais celui de la commune est en baisse, dû à plusieurs grosses fuites.

Les impayés sont en hausse mais les gros consommateurs font 30% du montant.

Le RDE24 réfléchit à un nouveau mode de facturation des branchements : <20ml pour l'abonné ; de 20 à 50 ml pour le RDE24 ; >50ml pour la commune au prix de 80 € du ml.

Technicien du SMD3 : Avec les adjoints Mr le maire a reçu Monsieur Buchert du SMD3 venu avec l'entreprise Eurovia. Il nous a fait part des besoins en volume supplémentaires de container sur tous les points sauf à l'atelier communal. Il nous propose de remplacer Vic. Nous avons ensuite fait le tour des plateformes, soit :

Perdigat : agrandissement dans le rocher, ajout d'un noir et d'un jaune (100% à la charge SMD3).

Le Mouscard : Déplacement dans l'herbe avec création d'une zone de retournement camion/voiture, réparation de la chaussée déformée par les camions de ramassage, création d'une bute prête à planter à notre convenance pour limiter l'impact visuel . Ajout d'un noir et d'un jaune (à la charge SMD3)

Vic : ajout d'un pour le carton, d'un noir et d'un jaune ; retournement des conteneurs dos à la route avec création d'un bourrelet prêt à planter pour masquer la vue depuis la départementale (100% à la charge SMD3).

Atelier communal : demande de notre part d'un semi enterré et d'une modification. Proposition d'installer plus à gauche en rentrant avec allée camion, dos à la route avec bourrelet de terre à planter. Les 3 semi enterrés (Noir, jaune et Verres) équivaudraient à tout ce qui existe actuellement. Seul le Conteneur cartons resterait aérien. En attente du chiffrage de notre participation financière pour les semi enterrés. Le reste 100% à la charge SMD3. Il nous a aussi montré les antennes de communication sur les conteneurs.

Forage dirigé Enedis du 18 mai :

Enedis nous a convié avec la commune du Buisson à une présentation du forage sous la Dordogne qu'il opérera. Ce forage servira à passer un câble Haute tension pour raccorder les deux rives. Nous serons ainsi rebranché plus rapidement lors de coupure.

Conseil d'école du 25 mai :

Les effectifs prévisionnels sont stables avec 98 enfants. Pas de TPS pour Limeuil car l'effectif semble être à 25 ; 20 à Paunat ; 29 à Alles/Dordogne et 24 à ST-Chamassy. Arrêt des inscriptions pour les familles hors communes du fait d'un trop grand nombre de demandes et d'attentes de réponses de familles de nos communes. Budget maintenu à 70 €/enfant donné par le SIVOS et 350 €/an/école. Nous bénéficions des plus hautes dotations d'un syndicat dans tout le département.

L'enseignante a remercié la municipalité pour la pose des portails à l'école.

Des difficultés générales ont été évoquées quant à « l'agressivité » des enfants.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

Organisation des élections :

Monsieur le maire effectue un tour de table afin qu'il y ait 5/6 personnes de 8 h à 18 h et 6/7 après 18h pour le dépouillement.

Questions diverses :

Opération Macaron « Réserve de Biosphère » : Echanges pour décider de notre participation, le Conseil est favorable.

Réception Gendarmerie au Conseil municipal : Monsieur le maire informe de la possibilité d'avoir en début de Conseil la présentation de l'opération « participation citoyenne ». Après échanges le Conseil est également favorable.

Projet énergétique : Accord de principe pour faire de l'autoconsommation par panneaux photovoltaïques ou thermiques sur le toit de l'école par exemple. Réponse à donner à la communauté de communes (CCVH) à la demande du CD24 pour calibrer un plan d'ensemble.

Journal de juillet : Une date de réunion est fixée pour définir le sommaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à vingt deux heures trente minutes.